

Les engagements des associations

Nom de l'association

Association des parents d'élèves Condorcet

Email de l'association

ape.condorcet@laposte.net

Conformément aux engagements pris dans la Convention d'engagements réciproques, merci d'indiquer pour ce qui vous concerne, si vous pensez que votre association a tenu les engagements suivants, si oui de quelle manière ?

Engagement n°1 : Créer les conditions favorables pour faire participer le plus grand nombre possible de vos adhérents et de vos élus à leurs activités :oui

Comment ?

Envoi de l'information par e-mail aux adhérents qui ont fourni leur adresse (93%).

Commentaires éventuels

Pas de commentaire

Engagement n°3 : Éduquer les jeunes sur le fonctionnement associatif et les accompagner dans la prise de responsabilités :oui

Comment ?

Participation des anciens élèves de l'école aux stands de la fête de l'école. Accompagnés par un adulte, en fonction des responsabilités du stand en question.

Commentaires éventuels

Pas de commentaire

Engagement n°5 : Rendre lisibles votre projet associatif, vos activités, votre organisation et votre fonctionnement :oui

Comment ?

Organisation d'une réunion de rentrée annuelle.

Présentation rapide de l'association lors des réunions de rentrées des enseignants.

Présentation des activités de l'année lors du premier conseil d'école de maternelle et d'élémentaire.

Commentaires éventuels

Pas de commentaire

Engagement n°2 : Développer la formation de vos élus, de vos bénévoles et de vos salariés :oui

Comment ?

Participation de quelques élus à la formation Hygiène alimentaire.

Commentaires éventuels

Pas de commentaire

Engagement n°4 : Rechercher une participation et une implication la plus large possible des publics, en particulier des jeunes :oui

Comment ?

Distributions de flyers à toutes les familles de l'école via les élèves.

Affichage aux portails de l'école.

Publication de l'information sur notre page Facebook.

Commentaires éventuels

Pas de commentaire

Engagement n°6 : Rechercher et favoriser des collaborations et mutualisations entre associations :non

Comment ?

Commentaires éventuels

Pas de commentaire

Engagement n°7 : Communiquer à leurs financeurs, spontanément ou à la demande de ceux-ci, toute information concernant ses activités, les actions, les publics touchés et les résultats obtenus :oui

Comment ?

Le bilan financier et moral est présenté chaque année à la réunion de rentrée. Il est disponible à la demande.

Commentaires éventuels

Pas vraiment de financeurs, à part la ville par la mise à disposition d'une salle et de matériel pour la fête de l'école.

Engagement n°8 : Favoriser les comportements éco-citoyens :oui

Comment ?

Utilisation de verres plastiques lavables avec un euro de caution (ECOPACK) lors de la fête de l'école.

Installation de poubelles de tri lors de la fête de l'école.

Commentaires éventuels

Pas de commentaire

Les engagements de la commune

La Ville de Saint-Martin-d'Hères s'engage à passer d'une ville « au service des associations » à une ville « engagée dans des relations avec le monde associatif, fondées sur des principes et se traduisant par des engagements réciproques » :

Engagements de la ville	Comment ont-ils été tenus ?	Avez-vous des remarques ?
Permettre aux associations d'être actrices du vivre ensemble dans la cité	- Mutualisation des locaux - Nocturne sur le thème « faire ensemble » - Participation associative aux manifestations - Accompagnements divers	
Accompagner les projets associatifs qui développent des actions à caractère fédérateur, populaire, émancipateur et participatif	- Matériel - Soutien/conseil - Aides financières	
Favoriser la diversité et les mixités, la paix et l'amitié entre les peuples	- Préparation de la fête des couleurs du monde	
Développer les échanges entre les associations pour construire avec elles du lien social et des actions d'intérêt collectif Faciliter les échanges et les synergies entre les associations, aider à la mutualisation de leurs moyens	- Nocturne des associations - Mise à disposition du Coin des assos- Le coin des assos, un outil à faire vivre	Qu'est-ce que le Coin des assos ? Organiser des rencontres entre les différentes APE pour un partage d'expériences, une mutualisation...
Soutenir le développement du bénévolat et de l'engagement	- Mise en réseau pour des formations	
L'accompagnement doit tenir compte des différences de situation, de taille, de moyens et de nature d'activité entre les associations. Elle adaptera ainsi en conséquence les modalités de ses aides et les engagements demandés.	- Travail de remise à plat des critères pour l'attribution des subventions	Seront nous informés de ces critères ? Si oui, comment ?

Passer, lorsque cela s'avère nécessaire, pour des raisons de montant de subventions ou de partenariat spécifique, des conventions d'objectifs et/ou de mise à disposition de locaux avec des associations.

Communiquer sur l'ensemble des aides accordées aux associations.

Favoriser les comportements éco-citoyens.

Faire vivre le lieu ressource "le coin des assos" à destination de l'ensemble des associations martinéroides.

- Conventions en cours de renouvellement

- Site internet- Guide pratique- Valorisation des charges indirectes (en cours)

- Sensibilisation sur les manifestations

- Un espace leur est dédié comprenant documentation, ordinateur et imprimante.- La salle de réunion est désormais mise à disposition d'associations.

Favoriser la communication par e-mail plutôt que par courrier papier.